Gestion du spectre

Circulaire des lois et règlements

Ordonnance sur la construction des antennes de station de réception privée

C.R.C., c. 1373



On rappelle aux lecteurs que la présente codification n'a aucune sanction Parlementaire, que les modifications y ont été incorporées aux seules fins d'en faciliter la consultation. Lorsqu'il s'agit d'interpréter et d'appliquer la loi, c'est à la loi et aux modifications mêmes qu'il faut se reporter.

Les intéressés désireux de faire parvenir leurs observations ou propositions peuvent les adresser à :

Industrie Canada Direction générale de la Réglementation des radiocommunications 300, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0C8

 $\grave{\text{A}}$ l'attention de la DOSP

CHAPITRE 1373

LOI SUR LA RADIO

Ordonnance sur la construction des antennes de station de réception privée

ORDONNANCE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ANTENNES DE STATION DE RÉCEPTION PRIVÉE

Titre abrégé

1. La présente ordonnance peut être citée sous le titre : Ordonnance sur la construction des antennes de station de réception privée.

Dispositions générales

- 2. (1) Les régions du Canada énumérées dans l'annexe sont par les présentes désignées comme régions dans lesquelles il ne peut être installé, érigé ni construit d'antennes de station de réception privée, si ce n'est conformément aux devis établis à l'annexe I du Règlement général sur la radio, Partie II.
- (2) Chacune des personnes qui occupent une charge dans l'annexe est par les présentes nommée inspecteur aux fins de l'exécution et de l'application de l'article 11 du Règlement général sur la radio, Partie II, pour la région indiquée en regard de sa charge.

ANNEXE

(art. 2)

Région	Inspecteur
1. Municipalité de Chapleau, Ontario	Inspecteur du bâtiment de la municipalité de Chapleau
2. Township de Chinguacousy, Ontario	Agent préposé à l'application des règlements du township de Chinguacousy
3. Ville de Collingwood, Ontario	Gérant de Collingwood Public Utilities Commission
4. Ville de Drumheller, Alberta	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Drumheller
5. Ville de Kamsack, Saskatchewan	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Kamsack
6. Ville de Kimberley, Colombie-Britannique	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Kimberley
7. Ville de Kindersley, Saskatchewan	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Kindersley
8. Ville de Lloydminster, Saskatchewan	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Lloydminster
9. District d'Oak Bay, Colombie-Britannique	Inspecteur du bâtiment de la corporation du district d'Oak Bay
10. Ville d'Ottawa, Ontario	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville d'Ottawa
11. Ville d'Owen Sound, Ontario	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville d'Owen Sound
12. Ville de Regina, Saskatchewan	Directeur des bâtiments et des propriétés civiques de la ville de Regina
13. Ville de Simcoe, Ontario	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Simcoe
14. Ville de Swift Current, Saskatchewan	Inspecteur du bâtiment de la ville de Swift Current
15. Ville de Le Pas, Manitoba	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Le Pas
16. Ville de Vernon, Colombie-Britannique	Inspecteur du bâtiment de la corporation de la ville de Vernon
17. Winnipeg, Manitoba. Région métropolitaine du Grand Winnipeg et zone supplémentaire décrite dans la Loi sur le Winnipeg Métropolitain.	Inspecteurs en électricité de la Corporation métropolitaine du Grand Winnipeg
18. Canton d'York, Ontario	Inspecteur et inspecteurs adjoints du bâtiment de la corporation du canton d'York